



COMMISSION SCOLAIRE SIR-WILFRID-LAURIER
SIR WILFRID LAURIER SCHOOL BOARD

Faits saillants

Séance ordinaire du conseil des commissaires

30 avril 2025

Le conseil des commissaires a adopté les résolutions suivantes :

Politique relative au passage des élèves d'une année d'études à l'autre

ATTENDU QUE le ministère de l'Éducation (MEQ) a publié le document Info-Sanction 24-25-08 le 30 octobre 2024 concernant la mise en œuvre obligatoire de l'article 28 du Régime pédagogique, lequel indique qu'« au second cycle de l'enseignement secondaire, le passage de l'élève d'une année à l'autre s'effectue par matière »;

Autorisation pour la tenue d'une consultation

ATTENDU QUE le MEQ a prévenu les commissions scolaires et les centres de services scolaires de cette mise en œuvre obligatoire au mois de décembre 2024;

CC-250430-ED-0082

ATTENDU QUE la mise en œuvre obligatoire doit être appliquée immédiatement pour les élèves de 3^e et 4^e secondaire;

ATTENDU QUE les Services pédagogiques ont préparé une politique relative au passage des élèves d'une année d'études à l'autre qui est entièrement harmonisée avec les lois et les cadres juridiques applicables de manière à établir une approche uniformisée à la prise de décision éclairée concernant le progrès scolaire des élèves;

IL EST PROPOSÉ PAR la commissaire Chloée Alary que, sur recommandation du comité consultatif – réussite scolaire, le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier autorise une consultation sur le règlement n° 2025-ED-11 : *Politique relative au passage des élèves d'une année d'études à l'autre*, comme le contient le document n° CC-SWLSB-2025/04/30-ED-001;

ET QUE cette politique fasse l'objet d'une consultation, du 1^{er} mai 2025 au 17 juin 2025, auprès de l'Association québécoise des cadres scolaires – section Sir-Wilfrid-Laurier, de l'Association des administrateurs Sir-Wilfrid-Laurier, du Syndicat des enseignantes et enseignants Laurier, et du comité de parents de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier.

Le commissaire Benny Catania appuie la proposition.

Adoptée à l'unanimité

Code d'éthique applicable aux membres du personnel et à toute personne appelée à œuvrer auprès d'élèves mineurs ou ayant des besoins particuliers ou à être en contact avec eux

ATTENDU QUE la *Loi visant à renforcer la protection des élèves concernant notamment les actes de violence à caractère sexuel* a modifié diverses sections de la *Loi sur l'instruction publique* et a notamment introduit l'article 258.0.1;

ATTENDU QUE le nouvel article 258.0.1 de la *Loi sur l'instruction publique* prévoit que les commissions scolaires et les centres de services scolaires doivent adopter, dans la forme prescrite par le ministre, un code d'éthique applicable aux membres de son personnel et à toute personne appelée à œuvrer auprès d'élèves mineurs ou ayant des besoins particuliers ou à être en contact avec eux.

CC-250430-HR-0083

IL EST PROPOSÉ PAR la commissaire Donna Anber que, sur recommandation du comité consultatif – administration, le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier adopte la politique n° 2025-HR-12 : *Code d'éthique applicable aux membres du personnel et à toute personne appelée à œuvrer auprès d'élèves mineurs ou handicapés ou à être en contact avec eux*, comme le contient le document n° CC-SWLSB-2025/04/30-HR-001.



ET QUE la politique n° 2011-HR-08 : *Code de conduite du personnel* soit abrogée.

Le commissaire Benny Catania appuie la proposition.

Adoptée à l'unanimité

Règlement : *Jour, heure et lieu des séances ordinaires du conseil des commissaires 2025-2026*

CC-250430-CA-0084

ATTENDU QUE, en vertu de l'article 162 de la *Loi sur l'instruction publique*, le jour, l'heure et le lieu des séances ordinaires du conseil des commissaires doivent être fixés par un règlement;

ATTENDU QU'aucun règlement ne peut être adopté par une commission scolaire à moins de donner un avis public conformément à l'article 392 de la *Loi sur l'instruction publique*;

ATTENDU QUE dans ledit avis public il faut indiquer l'objet du règlement, la journée prévue de son adoption et l'endroit où le projet peut être consulté;

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire Bob Pellerin que, sur recommandation du comité consultatif – administration, le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier approuve en principe les modifications au règlement n° BL2000-CA-05 : *Jour, heure et lieu des séances ordinaires du conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier*, comme le contient le document n° CC-SWLSB-2025/04/30-CA-002;

QU'un avis public soit donné conformément à l'article 392 de la *Loi sur l'instruction publique*;

ET QU'une copie de cette proposition de règlement soit envoyée à tous les conseils d'établissement et au comité de parents conformément à l'article 392 de la *Loi sur l'instruction publique*.

La commissaire Anick Brunet appuie la proposition.

Adoptée à l'unanimité

Règlement : *Jour, heure et lieu des séances ordinaires du comité exécutif 2025-2026*

CC-250430-CA-0085

ATTENDU QUE, en vertu des articles 162 et 182 de la *Loi sur l'instruction publique*, le jour, l'heure et le lieu des séances ordinaires du comité exécutif doivent être fixés par un règlement;

ATTENDU QU'aucun règlement ne peut être adopté par une commission scolaire à moins de donner un avis public conformément à l'article 392 de la *Loi sur l'instruction publique*;

ATTENDU QUE l'avis public doit indiquer l'objet du règlement, la date prévue de son adoption et l'endroit où le projet peut être consulté;

IL EST PROPOSÉ PAR la commissaire Noémia Onofre de Lima que, sur recommandation du comité consultatif – administration, le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier approuve en principe les modifications au règlement n° BL2008-CA-15 : *Jour, heure et lieu des séances ordinaires du comité exécutif de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier*, comme le contient le document n° CC-SWLSB-2025/04/30-CA-003;

ET QU'un avis public soit donné conformément à l'article 392 de la *Loi sur l'instruction publique*;

ET QU'une copie de cette proposition de règlement soit envoyée à tous les conseils d'établissement et au comité de parents conformément à l'article 392 de la *Loi sur l'instruction publique*.

La commissaire-parent Tara Anderson appuie la proposition.

Adoptée à l'unanimité



Modifications à la procédure
Comités consultatifs

CC-250430-CA-0086

ATTENDU QUE le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier a demandé la révision de la procédure n° 2013-CA-08 : *Comités consultatifs* de manière à redéfinir la direction de certains de ses comités consultatifs;

ATTENDU QUE la révision est maintenant terminée;

IL EST PROPOSÉ PAR la commissaire Heather Appleby que, sur recommandation du comité consultatif – administration, le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier approuve les modifications à la procédure n° 2013-CA-08 : *Comités consultatifs*, comme le contient le document n° CC-SWLSB-2025/04/30-CA-004;

ET QUE ces modifications soient en vigueur à compter de l'année scolaire 2025-2026.

La commissaire Anick Brunet appuie la proposition.

Adoptée à l'unanimité

Engagement d'entrepreneur

ATTENDU QUE la toiture de l'école primaire Saint-Paul doit être rénovée;

Rénovation de la toiture

ATTENDU la publication de l'appel d'offres public n° 24-169-01 concernant les travaux de réfection de la toiture à l'école primaire Saint-Paul et l'ouverture, le 4 avril 2025, des soumissions reçues en réponse à cet appel d'offres;

École primaire Saint-Paul

CC-250430-MR-0087

ATTENDU QUE la conformité des soumissionnaires aux documents d'appel d'offres a été vérifiée;

IL EST PROPOSÉ PAR la commissaire Anick Brunet que, sur recommandation du comité consultatif – réussite scolaire, le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier octroie le contrat des travaux de remplacement partiel d'une toiture à l'école primaire Saint-Paul à Toiture Perreault Inc., au coût total de 959 395,00 \$, avant taxes, ou 1 025 466,14 \$, taxes nettes;

QUE l'engagement susmentionné soit conditionnel à la réception de tous les documents contractuels;

ET QUE la direction du Service des ressources matérielles et du transport soit autorisée à signer tous les documents ayant trait à ce projet.

Le commissaire Benny Catania appuie la proposition.

Adoptée à l'unanimité

Participation à un appel d'offres
du CAG

ATTENDU QUE le Centre d'acquisitions gouvernementales (CAG) lancera bientôt l'appel d'offres public n° 2025-7545-50 pour l'acquisition de fournitures d'arts plastiques;

Achat de fournitures d'arts
plastiques

ATTENDU QUE la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier souhaite participer à cet appel d'offres afin de bénéficier du contrat de trente-six (36) mois qui sera octroyé par le CAG;

CC-250430-MR-0088

ATTENDU QUE le coût estimatif des fournitures d'arts plastiques est de 600 000,00 \$, avant les taxes, pour la durée du contrat;

IL EST PROPOSÉ PAR la commissaire Tara Anderson que, sur recommandation du comité consultatif – réussite scolaire, le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier approuve la participation de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier à l'appel d'offres public n° 2025-7545-50 lancé par le CAG;



QUE la direction du Service des ressources matérielles et du transport soit autorisée à signer tous les documents concernant la participation de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier à cet appel d'offres public;

ET QUE tous les achats soient effectués conformément au règlement n° BL2023-CA-01 : *Délégation des fonctions et pouvoirs de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier*;

La commissaire Donna Anber appuie la proposition.

Adoptée à l'unanimité

Modification aux politiques n° 2000-HR-01 et n° 2000-HR-02 sur les conditions d'emploi des gestionnaires

ATTENDU QUE l'Association des administrateurs Sir-Wilfrid-Laurier (AASWL) et l'Association québécoise des cadres scolaires – section SWL ont demandé une révision de leurs politiques respectives sur les conditions d'emploi des gestionnaires;

Autorisation pour la tenue d'une consultation

ATTENDU QUE le chapitre 7 du *Règlement déterminant certaines conditions de travail des cadres des commissions scolaires et du Comité de gestion de la taxe scolaire de l'Île de Montréal* régit l'établissement d'une politique destinée aux gestionnaires.

CC-250430-HR-0089

ATTENDU QU'UNE consultation conjointe sur les politiques relatives aux conditions d'emploi des gestionnaires a eu lieu auprès de l'AASWL et de l'AQCS de manière que les deux associations disposent d'un texte commun pour leurs conditions d'emploi respectives;

ATTENDU QUE des modifications ont été apportées aux politiques n° 2000-HR-01 : *Conditions d'emploi des gestionnaires représentés par l'Association des administrateurs Sir-Wilfrid-Laurier* et n° 2000-HR-02 : *Conditions d'emploi des gestionnaires représentés par l'Association québécoise des cadres scolaires (AQCS), section Sir-Wilfrid-Laurier*;

IL EST PROPOSÉ PAR la commissaire Désirée Ramacieri que, sur recommandation du comité consultatif – réussite scolaire, le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier autorise la tenue d'une consultation sur les modifications apportées aux politiques n° 2000-HR-01 : *Conditions d'emploi des gestionnaires représentés par l'Association des administrateurs Sir-Wilfrid-Laurier*, comme le contient le document n° CC-SWLSB-2025/04/30-HR-002, et n° 2000-HR-02 : *Conditions d'emploi des gestionnaires représentés par l'Association québécoise des cadres scolaires (AQCS), section Sir-Wilfrid-Laurier*, comme le contient le document n° CC-SWLSB-2025/04/30-HR-003;

ET QUE ces politiques fassent l'objet d'une consultation, du 1^{er} mai 2025 au 17 juin 2025, auprès de leur association des gestionnaires respective.

La commissaire-parent Chloée Alary appuie la proposition.

Adoptée à l'unanimité

Modifications à la politique sur les critères d'inscription

ATTENDU que des modifications à la politique n° 2014-TS-04 : *Critères d'inscription* sont proposées pour fournir plus de flexibilité en ce qui concerne les dates spécifiques de début et de fin de la période d'inscription annuelle des élèves;

Autorisation pour la tenue d'une consultation

ATTENDU QUE d'autres modifications mineures sont proposées pour veiller à ce que la politique soit à jour;

CC-250430-TS-0090

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire Benny Catania que, sur recommandation du comité consultatif – réussite scolaire, le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier autorise une consultation sur le règlement n° 2014-TS-04 : *Critères d'inscription*, comme le contient le document n° CC-SWLSB-2025/04/30-SO-001;



ET QUE cette politique fasse l'objet d'une consultation, du 1^{er} mai 2025 au 17 juin 2025, auprès de l'Association québécoise des cadres scolaires – section Sir-Wilfrid-Laurier, l'Association des administrateurs Sir-Wilfrid-Laurier et du comité de parents de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier.

La commissaire Anick Brunet appuie la proposition.

Adoptée à l'unanimité

Reconnaître avril comme le mois de l'acceptation de l'autisme à la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier

CC-250430-CA-0091

ATTENDU QUE les troubles du spectre de l'autisme (TSA) constituent une affection neurologique incurable qui affecte les personnes de manières uniques, influençant comment elles communiquent, interagissent, apprennent et perçoivent le monde;

ATTENDU QU'il est essentiel de favoriser la compréhension, l'acceptation et l'inclusion des personnes atteintes d'autisme au sein des écoles de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier des communautés et de la société dans son ensemble;

ATTENDU QUE le mois d'avril a été reconnu à l'échelle internationale comme l'occasion de sensibiliser les gens à l'autisme et de faire passer le discours de la simple prise de conscience à l'acceptation active et à la célébration de la neurodiversité;

ATTENDU QUE la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier s'engage à créer un environnement inclusif, propice et équitable pour l'ensemble des élèves, des employés et des familles, sans égard à leurs capacités ou leurs antécédents;

IL EST PROPOSÉ PAR la commissaire-parent Chloée Alary que, sur recommandation du comité consultatif – réussite scolaire, le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier reconnaisse formellement le mois d'avril comme le mois de l'acceptation de l'autisme à la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier;

ET QUE le conseil des commissaires encourage les élèves, les membres du personnel et les partenaires communautaires à prendre part à des activités, des initiatives éducatives et des campagnes qui favorisent l'acceptation et la compréhension, et qui célèbrent les contributions des personnes atteintes d'autisme.

La commissaire Donna Anber appuie la proposition.

Adoptée à l'unanimité

